



## **MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE**

Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises  
26 Avenue Pasteur 34190 Ganges  
Tél : 04 67 73 78 60  
Fax : 04 67 73 78 62  
[sconreaux@cdcgangesumene.fr](mailto:sconreaux@cdcgangesumene.fr)

**FOURNITURE D'UN DISPOSITIF DE THEATRE ITINERANT AUTONOME**

**Les échappées nomades**

**CAHIER DES CHARGES PARTICULIERES**

# **SOMMAIRE**

## **Article 1 : Objet de la consultation - Dispositions générales**

- 1) Objet du marché**
- 2) Etendue de la consultation**
- 3) Décomposition de la consultation**
- 4) Durée du marché**
- 5) Pièces contractuelles du marché**

## **Article 2 : Caractéristiques de la prestation**

- 1) Exigences générales**
- 2) Caractéristiques techniques du dispositif du Lot 1 : remorque polyvalente et gradins**
  - 2.1 Architecture générale du dispositif**
  - 2.2 Descriptif de la remorque polyvalente**
  - 2.3 Descriptif des structures scéniques et des aménagements extérieurs**
  - 2.4 Construction des Gradins aluminium**
- 3) Caractéristiques techniques du dispositif du Lot 2 : équipements techniques autonomes**

## **Article 3 : Livraison et opération de réception**

- 1) Délai et lieux de livraison**
- 2) Réception**

## **Article 4 : Garanties et entretiens**

## **Article 5 : Assurance**

## **Article 6 : Prix et modalité de règlement des comptes**

- 1) Prix**
- 2) Avance et acomptes**
- 3) Présentation de la demande de facturation**
- 4) Délai global de paiement**

## **Article 7 : Pénalités**

## **Article 8 : Résiliation du marché**

## **Article 9 : Droits et langues**

## **Article 10 : Modalité et voies de recours**

## **Article 1 : Objet de la consultation – Dispositions générales**

### **1) Objet du marché**

Le présent marché concerne la conception, la fabrication et la fourniture d'un dispositif de théâtre itinérant autonome destiné à l'exploitation culturelle hors les murs.

Le dispositif comprend :

La fabrication d'une remorque polyvalente aménagée

La fourniture de gradins aluminium gigognes 160 places

La fourniture d'équipements techniques d'éclairage et d'autonomie énergétique

### **2) Étendue de la consultation**

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

### **3) Décomposition de la consultation**

Le marché est décomposé en deux lots :

Lot 1 : Remorque polyvalente et gradins aluminium

Lot 2 : Équipements techniques autonomes

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

### **4) Durée du marché**

La livraison devra intervenir au plus tard en septembre 2026.

Le planning d'exécution sera proposé par le titulaire dans son mémoire technique et validé lors de la notification du marché.

### **5) Pièces contractuelles du marché**

Les pièces contractuelles sont classées par ordre de priorité décroissant :

- Acte d'engagement pour chaque lot
- Présent cahier des clauses particulières
- DPGF
- Mémoire technique du titulaire
- RC applicable aux marchés de fournitures courantes et services
- Offre technique du titulaire

## **Article 2 : Caractéristiques de la prestation**

### **1) Exigences générales**

Les fournitures devront être conformes :

Aux normes européennes applicables

Aux règles de sécurité relatives aux structures accueillant du public

Aux prescriptions du Cahier de charges

Ces dispositifs devront s'inscrire dans une esthétique industrielle inspirée du patrimoine des anciennes filatures cévenoles, tout en assurant :

- intégration paysagère en milieu naturel,
- sobriété visuelle,

- durabilité des matériaux,
- fonctionnalité technique.

## 2) Caractéristiques techniques du dispositif du Lot 1 : remorque polyvalente et gradins

### 2.1 Architecture générale du dispositif

Le dispositif de théâtre itinérant comprend un ensemble mobile constitué :

- d'une remorque routière homologuée servant de module d'accueil et d'interface publique,
- d'une caisse métallique monobloc solidarisée au plateau roulant par brides mécaniques,
- d'un système d'ouvertures latérales et arrière permettant la transformation du module en espace d'animation culturelle,
- d'un dispositif d'estrade extérieure complémentaire,
- de gradins gigognes démontables destinés à l'accueil du public.

L'ensemble doit être conçu dans une logique d'itinérance culturelle, de rapidité d'installation et de robustesse structurelle pour un usage intensif en milieu extérieur rural.

### 2.2 Descriptif de la remorque polyvalente

Le module **Plateau roulant** devra notamment comprendre :

- Remorque routière homologuée PTAC  $\leq$  3,5 tonnes
- Essieux adaptés à la circulation en zone montagneuse
- Timon homologué
- Feux conformes à la réglementation européenne
- Béquilles stabilisatrices
- Roue de secours
- Plancher antidérapant
- Pneumatiques recommandées : type 195/70 x 13C ou équivalent
- Dimensions indicatives : Longueur : 4,50 m / Largeur : 2,20 m / Hauteur plancher/sol : environ 0,60 m
- Poids à vide indicatif : 800 kg

Le matériel devra être compatible avec un véhicule tracteur disposant d'un permis adapté à la réglementation routière en vigueur.

La **construction de la caisse** devra être réalisée à partir :

- **d'une structure métallique** soudée de type treillis tubulaire renforcé par des goussets de rigidification et des membrures diagonales limitant les déformations mécaniques.
- **d'un revêtement extérieur constitué de tôle aluminium** rivetée ou d'un matériau équivalent présentant des performances mécaniques et durables similaires.
- **de surfaces extérieures devront recevoir un traitement de protection** comprenant un apprêt technique et une finition laquée adaptée à l'usage extérieur intensif.

Les parois extérieures devront favoriser l'intégration paysagère du dispositif, notamment en milieu naturel ou en site classé. Les matériaux devront être durables et résistants aux conditions **climatiques extérieures**.

Le dispositif pour **l'ouverture et la transformation du module** comprendra :

- **un panneau latéral principal** de dimensions approximatives : 4 m x 1,5 m, avec ouverture assistée par vérins à gaz ou système équivalent, un système de compas mécanique avec

verrouillage en position ouverte pour la sécurité du public, un système de loquets de verrouillage en position fermée

- **un comptoir extérieur basculant**, avec un panneau servant d'espace d'accueil ou de service, un verrouillage mécanique en position horizontale obligatoire
- **une porte arrière double battant**, avec une ouverture extérieure, un système de crémone assurant le verrouillage en position fermée, un dispositif de sécurité empêchant toute fermeture accidentelle en position ouverte

## 2.3 caractéristiques structures scéniques et aménagements

Le dispositif devra comporter :

- Une enseigne articulée et repliable installée sur la toiture
- Signalétique « THEATRE ALBAREDE » ou mention définie par le pouvoir adjudicateur
- Lettrage PVC collé sur support aluminium
- Deux perches télescopiques porte-projecteurs disposées de part et d'autre de la caisse
- Un marche-pied arrière antidérapant
- Un système de stabilisation composé :
- de deux béquilles télescopiques arrière
- d'une béquille télescopique avant

Le module devra intégrer des **aménagements intérieurs** :

- Une étagère longitudinale équipée d'un rebord de sécurité située sous le comptoir
- Un dispositif d'arrimage comprenant des anneaux répartis sur la structure et différents niveaux de fixation approximatifs afin de permettre le transport sécurisé de matériel scénique léger.
- un tableau électrique monophasé intégrant une prise de raccordement secteur type P17 16A monophasée, Un disjoncteur différentiel 30 mA, Deux disjoncteurs calibrés pour circuits extérieurs (éclairage et signalétique), Trois disjoncteurs pour circuits intérieurs (éclairage et prises) conforme aux normes électriques applicables aux équipements mobiles recevant du public.

**Une estrade complémentaire** devra présenter avec les caractéristiques suivantes :

- Longueur approximative : 4,30 m
- Largeur approximative : 1 m
- Hauteur approximative : 0,40 m
- Structure métallique recouverte de contreplaqué antidérapant
- Configuration en deux marches minimum
- Garde-corps latéraux (x2)
- Charge minimum de 500 kg/m<sup>2</sup>
- Fenêtre basse latérale pour accès billetterie des PMR

## 2.4 Construction des Gradins aluminium

Les gradins démontables devront être conçus selon un **principe modulaire gigogne** permettant :

- L'accueil de 160 spectateurs minimum
- L'assemblage rapide par un nombre réduit d'opérateurs
- Un stockage compact pour faciliter l'itinérance.

Ils devront comporter les **caractéristiques structurelles** suivantes :

- Structure tube aluminium carré d'environ 30×30 mm avec épaisseur minimale de 2mm
- Protection des extrémités par bouchons plastiques
- Assise et dossier en contreplaqué antidérapant riveté sur la structure

- Barres horizontales de renfort pour les niveaux supérieurs
- Dimensions et masses indicatives : une hauteurs progressives recommandées de 90 cm à 30 cm, une longueur des modules : 2 m à 2,08 m avec une largeur d'emprise au sol : 30,5 cm à 58,5 cm et un poids indicatif d'un jeu complet avec dossier : env. 78 kg
- Un système de petits vérins réglables pour stabiliser les bacs gigognes

Ce dispositif doit pouvoir être utilisé en intérieur ou en extérieur.

L'ensemble des modules gradins doit être solidarisé lors de l'exploitation afin de prévenir les risques de basculement, les risques de pincement des doigts, tout risque de chute du public.

### 3) Caractéristiques techniques du dispositif du Lot 2 : équipements techniques autonomes

Ce lot comprend la fourniture d'équipements électriques, d'éclairage et d'autonomie énergétique destinés à l'exploitation du théâtre itinérant comprenant :

- **Une Batterie autonome portable** d'une puissance nominale : 3000W minimum et d'une Capacité : 2 kWh minimum avec un Indice IP54 minimum, un fonctionnement silencieux et une recharge secteur standard et une recharge rapide (2h) avec Certification CE obligatoire.

- **Un Éclairage LED extérieur avec des projecteurs LED IP65 DMX**

- Projecteur Led IP65 DMX 7X3W RGB (X2)
- Projecteur LED IP65 DMX 9X8W (X2)
- Lot de 4 projecteurs LED IP65 Architectural 44 X 15W RGBWAUV + flight case
- Volet coupe-flux pour projo architectural (X2)
- Platine projecteur (X4)
- Quartz Led 150W (X1)
- Quartz Led 200W blanc chaud (X1)
- Quartz Led 80W 4000K (X1)
- Prolongateur 16A 3G1,5 5 mètres (X4)
- Prolongateur 16A 3G1,5 10 mètres (X2)
- Prolongateur 16A 3G1,5 3 mètres (X2)
- Prolongateur 16A 3G2,5 10mètres (X2)
- Prolongateur 16A 3G2,5 5 mètres (X1)
- Prolongateur 16A 3G1,5 1 mètre (X6)
- Prolongateur 16A 3G1,5 20 mètres (X1)
- Barquettes 16A 4 prises (X2)
- Barquettes 16A 6 prises (X4)
- Doublettes ménagère (X4)
- Triplite ménagère (X4)
- Coffret mono 32A équipé de 6 socles femelle (X1)
- Prolong 32A mono 10 mètres 3G6 (X1)
- Prolong 32A mono 15 mètres 3G6 (X1)
- Cable DMX 5p 20m (X2)
- Cable DMX 3P 30m (X2)
- Cable DMX 5P 30m (X2)
- Cable DMX 5p 10m (X4)
- Cable DMX 5p 3m (X2)
- Cable DMX 5p 5m (X10)

- **Une distribution électrique** conforme avec la réglementation électrique en vigueur avec un coffret monophasé 32A et 6 socles femelles minimum, un Câblage de Prolongateurs 16A et 32A conformes aux sections précisées : 3G1,5 - 3G2,5- 3G6, des Câbles DMX 3P et 5P aux longueurs spécifiées.
- **Des Guirlandes décoratives** : 2 guirlandes E27 30 m – 60 douilles, ampoules LED 1W blanc chaud et couleurs, pour usage extérieur, avec un classement adapté ERP
- **Des barnums** : 2 Barnum noir pop-up qualité supérieur complet 3X3m avec lest en fonte pour Barnum 12,5 kg (X8) et sangles à cliquet d'arrimage 5m noir (X6)

Tous les équipements devront être certifiés CE, adaptés à un usage extérieur, compatibles entre eux, livrés avec notice d'utilisation

### **Article 3 : Livraison et opération de réception**

#### **1) Délai et lieux de livraison**

La fourniture devra être livrée et installée dans les délais définis par les entreprises attributaires en fonction des lots.

Pour le lot 1, la livraison de la remorque polyvalente et des gradins s'effectuera à l'adresse suivante :  
Communauté des communes des cévennes gangeoises et suménoises, Garage Intercommunal  
ZAE Les Broues – Allée des Erables  
34190 Ganges

Pour le lot 2, la livraison des équipements techniques autonomes s'effectuera à l'adresse suivante :

Théâtre Albarède  
4 rue Albarède  
34190 Ganges

#### **2) Réception**

Le transfert de propriété et donc des responsabilités s'y afférant aura lieu après signature d'un Procès-Verbal de réception le jour même de la livraison. La réception sera prononcée après une Vérification quantitative et qualitative et des essais fonctionnels si nécessaire.

### **Article 4 : Garanties et entretiens**

Les entreprises présenteront au pouvoir adjudicateur une note technique précise portant sur les conditions de garanties de la remorque et du matériel ainsi que le programme de révision et d'entretien de ceux-ci. Les entreprises feront clairement apparaître dans leur note méthodologique la fréquence, la méthode et le coût de chaque entretien.

Le délai de garantie doit être au minimum de deux ans.

### **Article 5 : Assurance**

Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil lors de la remise des candidatures

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

À tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

## **Article 6 : Prix et modalité de règlement des comptes**

### **1) Prix**

Composition du prix :

Les prestations incluses dans le prix sont les suivantes :

- Fabrication
- Livraison
- Formalités administratives nécessaires à l'exécution du marché
- Frais d'immatriculation et autres formalités administratives
- Documentation technique en langue française
- Formation à l'utilisation du dispositif

Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges nécessaires à l'exécution complète des prestations, y compris les frais de transport, d'assurance, de mise en service et toute sujétion technique liée à la fabrication du matériel.

### **2) Avance et acompte**

Une avance pourra être versée au titulaire après notification du marché.

Le montant de l'avance est fixé à 30 % maximum du montant du lot concerné, dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux marchés publics.

Le versement de l'avance est subordonné à la production par le titulaire d'une garantie à première demande ou d'une caution bancaire d'un montant équivalent à l'avance versée.

L'avance sera récupérée par retenue progressive sur les paiements dus au titulaire jusqu'à extinction totale du montant avancé.

Le solde du marché sera réglé après réception et admission définitive des prestations.

### **3) Présentation de la demande de facturation**

Conformément à l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la facturation dématérialisée est obligatoire pour toutes les entreprises depuis le 1er janvier 2019. La Communauté de Communes recommande l'utilisation de la plateforme CHORUS PRO, une solution légale, mutualisée et gratuite pour les entreprises. Les demandes de paiement comporteront les mentions légales suivantes.

Les factures afférentes au paiement portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le numéro du compte bancaire ou postal
- les fournitures livrées
- le détail des prix
- les montants et taux de TVA légalement applicables
- le montant total TTC des prestations livrées
- la date de facturation
- Numéro du marché

### **4) Délai global de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement. En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage

#### **Article 7 : Pénalités**

Une pénalité de 100 € par jour calendaire de retard sera appliquée en cas de dépassement des délais contractuels annoncés par le titulaire lors du dépôt de son offre concernant l'exécution de la prestation. Pour sauvegarder ses droits en cas de dépassement du délai fixé, et si cet état de chose est dû à un cas de force majeure, l'entreprise devra aviser immédiatement la collectivité dès qu'il en aura connaissance, par lettre recommandée avec accusé de réception, des faits imprévisibles et indépendants de sa volonté susceptibles de retarder ou d'interrompre l'exécution de sa mission. Il demandera, dans ce même courrier, une prolongation du délai égal à la durée des retards occasionnés par les faits visés.

#### **Article 8 : Résiliation du marché**

Seules les stipulations du C.C.A.G.-F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables. En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

#### **Article 9 : Droits et langues**

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de MONTPELLIER est compétent en la matière. Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#### **Article 10 : Modalité et voies de recours**

Instance chargée des procédures de recours  
Tribunal Administratif de Montpellier 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier  
Tél. :04 67 54 81 00  
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr  
Introduction des recours :  
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :  
Conformément aux dispositions des articles L551-1 et R.551-1 du Code de Justice Administrative, avant la conclusion du contrat ;  
Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision d'attribution ou de rejet.